

**CGV-000923**

UNIVERSITÉ DE MONCTON

149e séance du

**CONSEIL DES GOUVERNEURS**

Assemblée annuelle

Le 23 septembre (de 14 h à 16 h 35)

Musée historique du Madawaska

Campus d'Edmundston

**PRÉSENCES**

Jean-Paul Arsenault Extérieur du N.-B. (I.-P.-É.)  
Bernard Beaudin Extérieur des régions  
Annette Boucher Atlantique (N.-É.)  
René Boudreau Étudiant (Moncton)  
Marcel Bujold Extérieur du N.-B. (Gaspé)  
Jeannot Castonguay Nord-Ouest  
Rino Castonguay Association des anciens, anciennes, amis et amies (Edmundston)  
Annie Chiasson Étudiant (Shippagan)  
Lionel Dionne Professeur (Shippagan)  
Yvon Fontaine, recteur U de M  
Gilles J. Godbout Nord-Ouest  
Thérèse Landry-Martin Association des anciens, anciennes, amis et amies (Moncton)  
Lucie Lavigne Nord-Ouest  
Soeur Édith Léger Sud-Est  
Alida Léveillé-Brown Nord-Est  
Bélonie Mallet Nord-Est  
Yves Martin Professeur (Edmundston)  
Mildred Pinet Association des anciens, anciennes, amis et amies (Shippagan)  
André G. Richard Sud-Est  
Frédéric Soucy Étudiant (Edmundston)

***Invités et invitées***

Paul-Émile Benoit, directeur,  
Service des communications Moncton  
Armand Caron, vice-recteur Shippagan  
Lucille Collette, vice-rectrice, administration et ressources humaines (VRARH) U de M  
Roger Gervais, vice-recteur Edmundston

Colette Landry Martin, directrice générale de l'Éducation permanente (DGEP) U de M  
Marie-Paule Martin, secrétaire d'assemblée Moncton  
Linda Schofield, secrétaire temporaire Moncton  
Viateur Viel, directeur général intérimaire des services universitaires (DGSU) Moncton  
Truong Vo-Van, vice-recteur, enseignement et recherche (VRER) U de M

**ABSENCES MOTIVÉES :** Greg Allain, Line Leduc, Antonine Maillet, Yanick Pagé et  
Dennis Savoie

## **TABLE DES MATIÈRES** Page

1. OUVERTURE	3
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	3
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE CGV-990925	3
4. RATIFICATION DES ACTES DES ADMINISTRATEURS ET DES ADMINISTRATRICES	3
5. ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS 1999-2000	3
6. NOMINATION DU VÉRIFICATEUR OU DE LA VÉRIFICATRICE EXTERNE	4
7. MODIFICATIONS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS	4
8. NOMINATIONS	8
8.1 Comité consultatif du développement	8
8.2 Comité de finance	9
8.3 Comité de placement	9
8.4 Comité de vérification	9
8.5 Comité exécutif	9
9. CLÔTURE	10

## DOCUMENTS 11

DOCUMENT A : Ordre du jour A(1)

DOCUMENT B : États financiers vérifiés 1998-1999 B(1-20)

DOCUMENT C : Modifications aux Statuts et règlements C(1-21)

DOCUMENT D : Nominations D(1-7)

### **Nota bene :**

1) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour " résolution ") ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.

2) Les procès-verbaux du Conseil des gouverneurs sont maintenant sur le site Web à l'adresse suivante: <http://www.umoncton.ca/etudeacadiennes/centre/cgv/html>

3) Par mesure d'économie et conformément à la résolution R : 13-CGV-960615, la présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés

pour la réunion. On peut consulter la version *complète* ou se procurer une photocopie des annexes au Secrétariat général.

## **1. OUVERTURE**

En l'absence du président, Lucie Lavigne, vice-présidente du Conseil, préside la réunion qui commence à 14 h.

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Voir le Document A, p. 1

**R : 01A-CGV-000923**

Édith Léger, appuyée par Marcel Bujold, propose :

*" Que l'ordre du jour soit adopté. "*

Vote sur R01A unanime ADOPTÉE

## **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE CGV-990925**

**R : 02A-CGV-000923**

Yvon Fontaine, appuyé par Mildred Pinet, propose :

*" Que le procès-verbal de l'assemblée annuelle CGV-990925 soit adopté. "*

Vote sur R02A unanime ADOPTÉE

## **4. RATIFICATION DES ACTES DES ADMINISTRATEURS ET DES ADMINISTRATRICES**

**R : 03A-CGV-000923**

Jeannot Castonguay, appuyé par Rino Castonguay, propose :

*" Que le Conseil des gouverneurs ratifie les actes des administrateurs et des administratrices. "*

Vote sur R03A unanime ADOPTÉE

## **5. ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS 1999-2000**

Voir le Document B, p. 1-20

Invités : Roger Bastarache, vérificateur externe

Daniel Godbout, directeur du Service des finances

Conformément aux Statuts et règlements, le Comité de vérification a: 1) étudié les rapports financiers (État de l'évolution des soldes des fonds) pour chaque campus; 2) étudié les variations entre le budget de chaque campus et le résultat réel au 30 avril 2000; 3) étudié le rapport financier annuel de l'Université de Moncton se terminant le 30 avril 2000 (vérifié par LeBlanc Nadeau Bujold); 4) rencontré le vérificateur externe de la firme LeBlanc Nadeau Bujold.

**R : 04A-CGV-000923**

Bernard Beaudin, appuyé par André Richard, propose :

*" Que le Conseil des gouverneurs adopte le Rapport financier annuel au 30 avril 2000. "*

La VRARH commente les états financiers pour chacun des trois campus et pour l'Université dans son ensemble. Elle précise en cours de présentation que: 1) la grève de l'ABPPUM a eu un impact sur le budget réel du Campus de Moncton; 2) certaines dépenses reliées à la grève seront reportées sur une période de trois années, soit pour la durée de la convention collective; 3) les subventions provinciales restreintes ont été reportées au budget 2000-2001; 4) des épargnes ont été réalisées au niveau salarial par le remplacement d'une main d'œuvre à temps partiel et moins coûteuse.

Le recteur mentionne que l'Université connaît une plus grande diversification de ses sources de financement, mis à part les droits de scolarité et les subventions gouvernementales, par exemple la vente de services, les fonds de dotation, etc.

Vote sur R04A unanime ADOPTÉE

La présidente remercie MM. Roger Bastarache et Daniel Godbout.

## **6. NOMINATION DU VÉRIFICATEUR OU DE LA VÉRIFICATRICE EXTERNE**

**R : 05A-CGV-000923**

André G. Richard, appuyé par Alida Léveillé-Brown, propose :

*" Que la vérification des états financiers de l'Université de Moncton, pour l'année 2000-2001, soit faite par la firme LeBlanc Nadeau Bujold. "*

Vote sur R05A unanime ADOPTÉE

## **7. MODIFICATIONS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS**

Voir le Document C, p. 1-21

Le recteur explique que selon le conseiller juridique de l'Université, Maître Gérald Lizotte, les modifications qui sont proposées aux Statuts et règlements sont conformes au jugement Deschênes en ce qui touche les pouvoirs respectifs des deux instances, le Conseil des gouverneurs et le Sénat académique.

**R : 06A-CGV-000923**

Édith Léger, appuyée par Marcel Bujold, propose :

*" Que le Conseil des gouverneurs accepte les modifications apportées aux Statuts et règlements. "*

**Amendement**

**P : 07A-CGV-000923**

René Boudreau, appuyé par Frederic Soucy, propose:

*" Que le Conseil des gouverneurs n'adopte pas la modification apportée à l'alinéa d), paragraphe 5, l'article 16 des Statuts et règlements. "*

René Boudreau insiste sur l'importance de rejeter cette modification puisqu'à son avis le Sénat académique est une instance qui doit être impliquée à ce niveau. Il précise que le mot recommandation, selon les Statuts et règlements, désigne une suggestion, un avis ou un conseil et ne constitue pas l'exercice d'un pouvoir conféré par la Loi.

Le recteur explique que le Conseil des gouverneurs a la responsabilité de s'assurer que les Statuts et règlements soient conformes au jugement Deschênes quant aux pouvoirs respectifs du Conseil des gouverneurs et du Sénat académique. Les membres discutent de la portée de cette proposition en rapport avec le jugement Deschênes et ce, à partir de l'avis du conseiller juridique de l'Université.

Vote sur P07A Pour 3 Contre 13 Abstention 1 REJETÉE

**Amendement**

**R : 08A-CGV-000923**

Yves Martin, appuyé par René Boudreau, propose:

*" Que le texte de l'alinéa d), paragraphe 5, article 16 des Statuts et règlements soit modifié et se lise ainsi: fonder, abolir, affilier ou annexer de nouvelles facultés, écoles instituts, départements, chaires, après consultation du Sénat."*

Yves Martin insiste sur le fait que la consultation avec le Sénat doit être mentionnée dans les Statuts et règlements afin de s'assurer qu'elle ait lieu. Le recteur précise que ce changement aux modifications des Statuts et règlements ne semble pas, à prime abord, aller à l'encontre du jugement Deschênes.

Vote sur R08A Pour 11 Contre 4 Abstentions2 ADOPTÉE

***Proposition principale telle que modifiée***

Vote sur R06A unanime ADOPTÉE

***Propositions de René Boudreau***

*Article 14*

***P : 09A-CGV-000923***

Attendu que le CGV a établi un maximum d'années de service afin de permettre un renouvellement du Conseil de gouverneurs et ceci, même dans les plus hautes instances;

attendu qu'un membre qui siègerait 14 ans aurait une trop grande influence sur le processus décisionnel d'une institution;

attendu qu'un membre pourrait en théorie siéger pendant la quasi-totalité de son mandat au Comité exécutif du Conseil des gouverneurs;

attendu que les règlements généraux de l'Université ne traitent pas habituellement d'exception.

René Boudreau, appuyé par Frédéric Soucy, fait la proposition suivante :

*" Que l'alinéa b) de l'article 14 des Statuts et règlements soit supprimé. "*

Le proposeur insiste sur le fait que le nombre maximal d'années de service à la présidence est trop élevé, ce qui nuit au processus de renouvellement du Conseil des gouverneurs.

Quelques membres indiquent par ailleurs qu'étant donné la complexité des particularités de l'Université, plusieurs années de service sont jugées nécessaires pour la diriger avec efficacité et clairvoyance.

Vote sur P09A Pour 1 Contre 16 Abstentions 2 REJETÉE

*Article 16*

***P : 10A-CGV-000923***

Attendu que le CGV est le Conseil d'administration d'une corporation qui gère des revenus composés en grande majorité de fonds publics;

attendu que le CGV traite rarement d'informations confidentielles et que ces informations sont diffusées à la suite de la réunion par le biais de procès-verbaux du Conseil;

attendu qu'une Université est un lieu d'échange et de débats ouverts;

attendu que les incidents du passé ont semé un doute sur l'ouverture du Conseil envers la communauté qui pourrait être adressé par ce geste.

René Boudreau, appuyé par Frédéric Soucy, fait la proposition suivante :

*" Que le paragraphe suivant soit ajouté à l'article 16 des Statuts et règlements :*

***RÉUNION OUVERTE AU PUBLIC***

*(6) Les réunions du Conseil des gouverneurs de l'Université de Moncton seront ouvertes au public en général qui pourra y assister à titre d'observateur sans droit de parole. Lorsque la confidentialité sera jugé nécessaire, le Conseil des gouverneurs pourra demander le huis clos selon les règlements qui régissent une assemblée délibérante. "*

Le proposeur mentionne que l'Université devrait être transparente à tous les niveaux puisqu'elle se doit de rendre des comptes au public en général ainsi qu'à la communauté universitaire. De plus, selon lui, les étudiants et étudiantes sont des actionnaires de l'Université et ils et elles devraient ainsi avoir la possibilité d'assister aux réunions du Conseil des gouverneurs.

Certains membres ne partagent pas cet avis puisqu'ils et elles s'inquiètent des répercussions négatives que pourrait avoir une telle décision notamment sur le recrutement des membres, la diffusion des discussions et des décisions par le biais des médias présents, etc.

Vote sur P10A Pour 2 Contre 16 REJETÉE

*Articles 17, 21 et 22*

***P : 11A-CGV-000923***

Attendu que les professeurs et étudiants gouverneurs sont des membres a part entière du CGV au même titre que tous les autres membres;

attendu qu'un membre de tout genre de comité peut se déclarer en conflit d'intérêt lorsqu'il y a lieu;

attendu que les membres mentionnés dans l'alinéa en question sont élus au suffrage universel parmi la communauté universitaire;

attendu que de sous-entendre qu'un membre du CGV n'aurait pas la capacité de siéger au même titre qu'un autre est aberrant.

René Boudreau, appuyé par Frédéric Soucy, fait la proposition suivante :

*" Que le texte suivant (des personnes qui ne sont ni des employées ou employés de l'Université ni des étudiantes ou étudiants de l'Université) soit supprimé aux articles 17, 21 (2) c) et 22 (2) c) des Statuts et règlements. "*

Certains membres soulignent le fait que plusieurs comités du Conseil abordent des questions confidentielles touchant les ressources humaines. Cela pourrait avoir comme effet de placer les professeures, professeurs et étudiantes, étudiants gouverneurs en situation de conflit d'intérêts.

Le recteur explique que le Conseil des gouverneurs a, entre autres, la responsabilité de se distancer des parties prenantes de l'institution, soit des fiduciaires.

Vote sur P11A Pour 4 Contre 13 Abstentions 2 REJETÉE

*Article 25*

***P : 12A-CGV-000923***

Attendu que le Comité de mise en candidature a une grande influence sur les orientations futures de l'institution;

attendu que la pratique actuelle est douteuse sur le plan éthique en raison de la faible participation des gens de l'extérieur du Conseil dans le processus et le nombre très restreint de recommandations soumises à l'assemblée délibérante;

attendu que les gouverneurs professeurs et étudiants représentent la communauté universitaire au CGV;

attendu qu'un rapprochement avec cette communauté est souhaitable.

René Boudreau, appuyé par Frédéric Soucy, fait la proposition suivante :

*" Que le texte suivant soit ajouté à l'article 25 (3) des Statuts et règlements :*

*b) Un membre étudiant élu par le Conseil des gouverneurs;*



*c) Un membre professeur élu par le Conseil des gouverneurs."*

Note : L'ancien alinéa (b) deviendrait l'alinéa (d)

Le proposeur insiste sur l'importance d'impliquer la communauté universitaire dans le choix des membres.

Certains membres mentionnent que la majorité des organismes à but non lucratif ont des procédures similaires quant au processus de nomination. D'autres membres précisent que des recommandations peuvent être amenées directement à la table et ce, sans avoir à passer par le Comité de mise en candidature. Un membre rappelle que les professeurs, professeurs et étudiantes, étudiants gouverneurs ont la possibilité, au même titre que les autres membres, de siéger au Comité de mise en candidature.

Vote sur P12A Pour 4 Contre 13 Abstention 1 REJETÉE

*Article 36*

***R : 13A-CGV-000923***

Attendu que le Sénat académique est une instance qui discute de sujet touchant de près l'ensemble de la communauté universitaire;

attendu que le Sénat académique discute rarement de points confidentiels et qu'il garde toujours le privilège du huis clos;

attendu que les expériences du passé nous démontrent clairement que le décorum de la réunion n'est pas affecté de manière sérieuse.

René Boudreau, appuyé par Frédéric Soucy, fait la proposition suivante :

*" Que le paragraphe suivant soit ajouté à l'article 36 des Statuts et règlements :*

***RÉUNION OUVERTE AU PUBLIC***

*(6) Les réunions du Sénat académique de l'Université de Moncton seront ouvertes au public en général qui pourra y assister à titre d'observateur sans droit de parole. Lorsque la confidentialité sera jugé nécessaire, le Sénat académique pourra demander le huis clos selon les règlements qui régissent une assemblée délibérante.*

Le proposeur souligne, entre autres, que le Sénat académique a déjà à quelques reprises accepté d'ouvrir ses réunions au public en général et que les séances se sont bien déroulées.

Le recteur, étant président du Sénat, explique que cette décision relève de cette instance et non du Conseil. Si le Sénat souhaite poursuivre une démarche en ce sens, des

modifications aux Statuts et règlements peuvent être apportées dans le cadre d'une réunion extraordinaire avec un avis soumis en bonne et due forme.

Vote sur P13A Pour 1 Contre 15 Abstentions 2 REJETÉE

## **8. NOMINATIONS**

Voir le Document D, p. 1-7

### **8.1 *Comité consultatif du développement***

**R : 14A-CGV-000923**

*Mise en candidature*

André G. Richard Proposé par Yvon Fontaine

**André G. Richard** est élu par acclamation membre du Comité consultatif du développement.

### **8.2 *Comité de finance***

**R : 15A-CGV-000923**

*Mise en candidature*

Bélonie Mallet Proposé par Thérèse Landry-Martin

**Bélonie Mallet** est élu par acclamation membre du Comité de finance.

### **8.3 *Comité de placement***

**R : 16A-CGV-000923**

*Mise en candidature*

Marcel Bujold Proposé par Jeannot Castonguay

**Marcel Bujold** est élu par acclamation membre du Comité de placement.

### **8.4 *Comité de vérification***

**R : 17A-CGV-000923**

*Mise en candidature*

Bélonie Mallet Proposé par André G. Richard

**Bélonie Mallet** est élu par acclamation membre du Comité de vérification.

### 8.5 *Comité exécutif*

**R : 18A-CGV-000923**

*Mises en candidature*

André G. Richard Proposé par Marcel Bujold

Mildred Pinet Proposé par Alida Léveillé-Brown

**André G. Richard** et **Mildred Pinet** sont élus par acclamation membres du Comité exécutif.

**R : 19A-CGV-000923**

Alida Léveillé-Brown, appuyée par Jeannot Castonguay, propose :

*" Que le Comité exécutif étudie les conséquences reliées au fait que les mandats des membres se terminent à la réunion ordinaire précédant la réunion annuelle de septembre. "*

Vote sur R19A unanime ADOPTÉE

René Boudreau fait part aux membres que la FÉÉCUM a faite une étude juridique qui est maintenant presque terminée. Le rapport sera distribué aux membres du Conseil des gouverneurs.

Le recteur remercie la présidente, Lucie Lavigne, pour l'excellent travail à la présidence de l'assemblée.

## 9. CLÔTURE

La séance est levée à 16 h 35.

Contresigné le \_\_\_\_\_

Lucie Lavigne, présidente temporaire \_\_\_\_\_

Linda Schofield, secrétaire temporaire \_\_\_\_\_